PARLONS FAIR-PLAY

Comité Français du Fair Play
Membre de l'EFPM

La newsletter **#23**

Edito

Octobre 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Cette newsletter de rentrée marque la reprise après ces merveilleux Jeux olympiques et paralympiques de Paris, qui résonnent encore dans notre tête, tant ils nous ont fait du bien et tant ils auront marqué le Monde !

Nous revenons aussi sur la table ronde de notre Forum de mai dernier consacré à la Trêve olympique et qui avait pour thème « La participation des athlètes russes et biélorusses aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris ».

Nous donnons également la parole à Régis JUANICO, député bien connu du monde du sport, sur sa proposition de mise en place d'un déontologue du sport.

Enfin, nous évoquerons dans une prochaine newsletter la santé mentale des sportifs qui devient un véritable problème, 1 athlète sur 5 exprimant un mal-être inquiétant, sujet en partie lié à l'addiction aux écrans dont nous nous sommes saisis l'an dernier et qui peut conduire à des troubles psychologiques et physiques graves. Preuve en est, le Premier Ministre a érigé la santé mentale des jeunes comme Grande cause nationale en 2025.

Pour conclure, j'espère que la rentrée sportive se passe bien, avec un effet JOP important attendu par certaines fédérations.

A très bientôt.

Jean-Pierre MOUGIN
Président du CFFP

Comité Français du Fair Play – Pour un sport sans violence

20 TERRE DE JEUX 24

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fondation du Sport Français

Comité National Olympique et Sportif Français

EN COURS

Régis Juanico

« On constate une certaine négligence de la part de responsables dans les fédérations »

L'ancien député de la Loire a agité le landernau en suggérant, au cœur de l'été, l'émergence d'un poste de déontologue du sport. Il s'en explique.

Votre démarche est-elle motivée par le constat que les fédérations sportives ne sont pas en capacité de s'autocontrôler en matière d'éthique et de déontologie ?

Ce n'est pas un problème nouveau. Au cours de la décennie précédente, il y a déjà eu un certain nombre d'affaires signalées au sein de différentes fédérations. On note une accumulation de dossiers liés à la déontologie, à la transparence et à l'éthique. Cela incite forcément à regarder l'efficacité du système actuel.

Par ailleurs, on constate une certaine négligence de la part de responsables dans les fédérations pour ce qui est de la mise en œuvre, pourtant obligatoire, des comités d'éthique et de déontologie. On a également l'impression que la façon dont on nomme les membres de ces comités n'obéit pas aux critères d'impartialité et d'indépendance requis. En outre, certains signalements d'actes répréhensibles n'aboutissent pas. Dès lors, peut-être que le bon système serait de mettre sur pied une autorité qui soit complètement extérieure et indépendante des fédérations et du CNOSF. D'où cette proposition de créer un poste de déontologue.

En décembre 2023, deux rapports, l'un à la demande de la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (Rapport du comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport, coprésidé par Marie-George Buffet et Stéphane Diagana, 7 décembre 2023) et l'autre d'origine parlementaire (Rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégation de service public, 19 décembre 2023) ont été publiés.

A la clef, pas moins d'une centaine de préconisations pour améliorer la gouvernance, l'éthique, la transparence et la vie démocratique au sein des institutions sportives. Or, plus de neuf mois se sont écoulés depuis et aucune suite, sur les plans législatif et réglementaire, n'a été donnée sinon la vague promesse, compte tenu du nouveau contexte politique issu des élections législatives anticipées, d'un débat au Parlement, au début de l'année 2025, sur une loi Héritage des JOP comprenant un volet gouvernance… En somme, on a, aujourd'hui, le sentiment d'une certaine dilution des décisions à prendre.

« Les fédérations ont conscience qu'elles sont attendues sur ces questions-là »

Ce qui explique que vous appeliez de vos vœux la mise en place d'un déontologue du sport qui serait à la tête d'un comité d'éthique du sport supra-fédéral et indépendant…

Oui. Cependant, il faut distinguer les deux. On peut très bien nommer le déontologue en tant que tel - comme on l'a, par exemple, fait pour les élus locaux en 2020 - sans attendre que le comité d'éthique du sport supra-fédéral voie le jour. Et ce, à la condition que cette désignation soit assortie de toutes les garanties d'impartialité et d'indépendance. Il serait à la disposition des acteurs du monde sportif afin de leur délivrer des conseils quand il serait saisi. Il serait également possible de lui faire remonter des dossiers qui feraient l'objet d'un blocage au CNSOF ou au sein des fédérations et qui, de ce fait, n'auraient pas pu être traités de manière adéquate. Le champ de compétences du déontologue concernerait notamment les conflits d'intérêts (dons, invitations…) et les carences avérées des comités d'éthique fédéraux. En revanche, je pense que l'autorité administrative indépendante et ses missions, telles qu'elles sont décrites par commission d'enquête de l'Assemblée nationale, ont un spectre beaucoup trop large car elles incluent, par exemple, la lutte contre le dopage, les contrats de délégation des fédérations etc.

Par-delà le contexte politique actuel, votre initiative est-elle susceptible de trouver un écho auprès des députés et du ministère des Sports pour déboucher sur une loi ?

Il s'agit d'une proposition faite au nom de l'Observatoire de l'éthique publique. Nous l'avons soumise à des parlementaires de diverses sensibilités politiques. Elle suscite une adhésion de principe et transpartisane. Reste à savoir si l'un d'eux voudra déposer une proposition de loi même si j'ai bien conscience que ce n'est pas la priorité politique du moment. Par ailleurs, je regrette que la loi Héritage des JOP n'ait pas été débattue au cours du premier semestre 2024. Quant aux fédérations, elles ont conscience qu'elles sont attendues sur ces questions-là et qu'il est nécessaire d'avoir une meilleure organisation des instances de contrôle, voire un minimum de contre-pouvoir en leur sein. A cet égard, j'insiste sur le fait que ce que je propose a vocation à les aider à s'améliorer sans les remettre en cause.

« Il faut absolument que le CFFP soit conforté dans ses missions »

Selon vous, quel peut et doit être le rôle du Comité français du fair-play (CFFP) eu égard à vos préconisations ?

De par son action et les valeurs qu'il incarne, il a, aujourd'hui, un rôle extrêmement important et d'abord, de rappeler l'esprit dans lequel les instances sportives doivent évoluer. Et ce, ne serait-ce qu'au regard des comportements des joueurs, des entraîneurs, voire des parents vis- à-vis des arbitres, tant dans le monde professionnel qu'amateur et plus seulement dans le football. Le CFFP a toute sa place dans ce travail de conviction et de pédagogie qu'il convient de mener et qui est extrêmement compliqué dans la mesure où nous sommes dans une société où la violence et l'individualisme sont, hélas, devenus des valeurs cardinales, à l'opposé des valeurs éducatives, sociétales, d'entraide, de solidarité ou encore, de non-discrimination dont est, à la base, porteuse la pratique sportive. Sachant que les enjeux financiers sont également la source d'un certain nombre de difficultés. En somme, le CFFP est un acteur incontournable et il faut absolument qu'il soit conforté dans ses missions.

Pourrait-on voir l'un de ses membres siéger au sein du comité supra-fédéral ?

Oui, bien évidemment au titre des personnalités qualifiées membres d'institutions aussi légitimes à agir que l'est le CFFP. Néanmoins, il serait opportun que ce comité soit aussi composé d'anciens magistrats ou professionnels de la justice.

Un sombre tableau

L'ex-parlementaire a publié, cet été, pour l'Observatoire de l'éthique publique, dont il est vice-président du Conseil d'orientation, une note intitulée « Éthique, transparence et démocratie : pour la création d'un déontologue du sport ». Il y recense notamment les nombreux dysfonctionnements qui affectent la probité dans le sport.

Régis Juanico pointe, en préambule, à **l'échelon supranational**, deux menaces plus particulièrement prégnantes :
- d'une part, « la privatisation progressive des grandes compétitions sportives continentales à l'œuvre dans de nombreuses disciplines individuelles ou collectives à l'image des tentatives récurrentes de créer des super ligues lucratives (football, basket, golf...) » ;
- d'autre part, « l'accaparement des grandes compétitions ou événements sportifs internationaux par des fonds d'investissement ou souverains à la main d'États aux moyens financiers colossaux qui n'hésitent pas à instrumentaliser le sport pour en faire une vitrine politique ou une arme diplomatique ».

A la clef, outre une tendance inflationniste, « un risque de disparition des valeurs universelles liées au modèle sportif européen - fondé sur la solidarité, la durabilité, l'inclusion et qui repose sur une compétition ouverte et équitable - percuté de toutes parts par des intérêts financiers puissants ».
Sans compter un nombre non négligeable de fédérations internationales encore dotées d'un « modèle de gouvernance archaïque peu adapté aux réalités financières et éthiques du sport
mondial ».

Dans **l'Hexagone** proprement dit, la loi du 1 er mars 2017, dite loi Braillard, énonce l'obligation, pour les fédérations sportives, de rédiger une charte et de créer un comité d'éthique et de déontologie. Or, certaines ont traîné pour passer à l'acte et/ou ont adopté des codes éthiques succincts. De surcroît, l'ex-parlementaire déplore que seule la présidence d'une fédération peut saisir le comité de déontologie dont *« le choix des membres relève, pour l'essentiel, de la compétence des instances exécutives des fédérations (décision du CA sur proposition du président) au risque de désignations discutables, sans garantie d'impartialité ou d'indépendance ».* C'est pourquoi Régis Juanico suggère de fixer par décret les catégories de personnes susceptibles d'être nommées au sein desdits comités (mixité, anciens sportifs de haut-niveau, anciens professionnels du monde de la justice, etc.) avec, en sus, la nécessité d'avoir suivi une formation spécifique sur la prévention des violences sexuelles.

La loi du 1 er mars 2017 stipule également l'obligation déclarative de patrimoine et d'intérêts à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) à une double fin d'exemplarité accrue des responsables du mouvement sportif (CNOSF, fédérations, ligues professionnelles, Agence Nationale du Sport, etc.) et de prévention des conflits d'intérêts. Or, les quelque six-cents dirigeants concernés se font tirer l'oreille pour satisfaire ladite obligation.

Enfin, la loi Braillard a étendu les obligations liées à l'honorabilité des éducateurs et des enseignants sportifs aux bénévoles encadrants et aux membres des équipes dirigeantes des associations sportives. Seulement, sur le plan logistique, la chose n'a rien d'évident, confirme Régis Juanico, dans la mesure où *« l'instruction des enquêtes relatives aux obligations d'honorabilité comprend, en pratique, des tâches chronophages, sans compter les simples moyens humains bénévoles dont disposent les associations sportives pour y faire face ».*
Régis Juanico propose finalement 9 propositions diverses et variées pour changer la donne, dont la création d'un déontologue du sport :

1. Renforcer le contrôle des investissements étrangers dans les clubs français en rajoutant le sport professionnel à la liste des activités soumises à autorisation préalable.
2. Fixer par décret les catégories de personnes susceptibles d'être nommées au sein des comités d'éthique et de déontologie des fédérations sportives pour en garantir l'indépendance.
3. Renforcer les moyens humains de la Direction des Sports et des services déconcentrés de l'État en charge du contrôle des obligations d'honorabilité des éducateurs et enseignants sportifs.
4. Renforcer le contrôle financier et les règles de certification des comptes des instances sportives :
- instaurer une grille financière des rémunérations dans les fédérations et dans les comités d'organisation ;
- mettre en place des règles communes simples, claires et transparentes, pour le remboursement des frais généraux.
5. Créer un comité d'éthique du sport supra-fédéral indépendant du CNOSF, avec à sa tête un déontologue du sport.
6. Renforcer le contrôle démocratique au sein des fédérations par la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel avec une prime majoritaire renforcée et du vote de tous les clubs.
7. Renforcer les règles de non-cumul des mandats électifs :
- interdire le cumul entre une fonction exécutive au sein d'une fédération et la présidence d'une instance territoriale ;
- instaurer une limite d'âge fixée à 70 ans à la tête des instances exécutives des fédérations.
8. Mieux former les dirigeants sportifs aux règles déontologiques, à la prévention des conflits d'intérêts et aux règles de bonne gouvernance financière.
9. Conditionner les aides publiques de l'État au mouvement sportif au respect des règles de base de bonne gouvernance et au suivi, par les responsables fédéraux, de ces formations spécifiques.

SACHEZ-LE

La trêve olympique, on continue d'en parler

Le 28 mai, au siège du CNOSF, le CFFP organisait un forum de haute tenue sur ce thème. Au programme, plusieurs tables rondes. Après avoir rendu compte des deux premières dans le précédent numéro de Parlons fair-play, voici résumée la troisième et dernière qui portait sur « La participation des athlètes russes et biélorusses aux JOP de Paris et le boycott des Jeux olympiques ».

Lukas Aubin

Directeur de recherche à l'Institut des relations internationales et stratégiques (Iris).

« On s'est réapproprié la notion de trêve olympique »

« La trêve olympique date de l'époque de la Grèce antique et des ancêtres des Jeux olympiques et paralympiques, à savoir, les Jeux panhelléniques. À l'époque de la Grèce antique, les cités grecques - Olympie, Sparte, Athènes - se faisaient régulièrement la guerre, mais elles communiaient aussi par le sport tous les quatre ans. Tous les quatre ans, elles devaient donc respecter la trêve olympique. Sauf qu'à l'époque, l'idée n'était pas d'arrêter les guerres grâce au sport, mais simplement de laisser passer les athlètes entre les lignes militaires si un conflit pouvait potentiellement les empêcher d'atteindre un site des Jeux panhelléniques. On s'est, depuis, réapproprié cette notion, laquelle a bien changé : l'idée, aujourd'hui, est bien sûr d'essayer d'utiliser le sport pour, justement, stopper les guerres le temps de la compétition.

Concernant le cas russe et bélarusse, il faut se rendre compte qu'au moment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, la Russie était déjà exclue des Jeux olympiques et paralympiques. Les athlètes pouvaient y participer mais sous bannière neutre, à savoir, sans drapeau et sans hymne. Cela faisait suite aux révélations, depuis 2014, sur le système de dopage d'État en Russie. Pour le CIO, l'enjeu était de trouver une solution pour à la fois sanctionner la Russie (après avoir attaqué l'Ukraine, N.D.L.R.) et ne pas revenir au statu quo d'avant la guerre. Il fallait donc trouver certains éléments pour en rajouter, entre guillemets, un peu. On a alors trouvé cette idée de ne pas faire participer les équipes russes et bélarusses de sports collectifs et de faire en sorte que les athlètes russes et bélarusses n'aient pas de lien avec les ministères de la Défense de Biélorussie ou de Russie, ni avec les autorités comme le Kremlin, etc. Enfin, ces athlètes ne pouvaient pas non plus participer à la cérémonie d'ouverture des JO, ce qui est assez nouveau.

« Il y a une forme de rupture qui est maintenant consommée. Vladimir Poutine a, en effet, déclaré qu'à partir du moment où un certain nombre d'organisations du sport et de pays ne respectaient pas les règles écrites par le CIO, la Russie ne respecterait pas, quant à elle, un certain nombre de règlements, dont la trêve olympique.

Si le CIO disait : « Si la guerre continue, alors tel ou tel athlète ne pourra pas participer aux Jeux parce que le règlement n'est pas respecté », peut-être que cela pourrait aider à mettre la pression sur tel ou tel État et, potentiellement, faire cesser les guerres. Pour que le sport ait réellement un poids dans ce contexte-là et que la trêve olympique soit efficace, il faut aussi, à mon sens, que les États en guerre en paient le prix à un moment donné, notamment le prix sportif qui est peu coûteux par rapport au prix des vies humaines.

Là où la trêve olympique pourrait avoir un sens, ce serait si les pays du Golfe, qui ont vocation à accueillir énormément d'événements sportifs dans le futur et à devenir des acteurs majeurs du sport, saisissaient l'opportunité de dire : « Mais nous pouvons, nous, nous servir de cet événement pour résoudre un conflit », notamment celui au Yémen. Il faudrait donc peut-être tendre la main à ces États du Golfe pour qu'ils aient un nouveau rôle dans ce contexte-là. De manière générale, on parle beaucoup de désoccidentalisation du sport. Cela ne signifie pas que l'Occident va disparaître. Cela signifie simplement que de nouvelles puissances arrivent, qu'elles équilibrent la géopolitique du sport à l'échelle mondiale et qu'il va désormais falloir composer avec elles, d'autant qu'elles ont probablement beaucoup de choses à apporter. »

Samuel Ducroquet

Ambassadeur du sport au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

« La France a fait le choix de respecter l'autonomie du mouvement sportif international et donc du Comité international olympique (CIO) et du Comité international paralympique (IPC). Ce n'était pas une option évidente compte tenu du contexte. Lorsque l'invasion russe a commencé en Ukraine avec le soutien de la Biélorussie, la position du CIO était de d'abord réagir politiquement, forcément, et par ailleurs de protéger l'intégrité des athlètes et des compétitions internationales. C'est pourquoi il y a eu cette parenthèse dans la participation des athlètes russes et biélorusses aux compétitions internationales. Mais c'était un choix contre-nature pour le CIO. Cela n'allait pas de soi. D'ailleurs, progressivement, il y a eu un certain nombre de signes de la part du mouvement sportif international laissant entendre que c'était une situation qui ne pouvait pas durer et l'on l'a senti, assez rapidement, fin 2022, début 2023, qu'on allait s'orienter progressivement vers une réintégration. Ce qui est un terme moyennement opportun, puisqu'il donne le sentiment que l'on passe l'éponge.

« La France a fait le choix de respecter l'autonomie du mouvement sportif international »

Concernant la position de la France, lorsque nous avons vu à quelles conditions le CIO et l'IPC accepteraient de laisser les athlètes russes et biélorusses participer aux compétitions, nous avons pris le parti de respecter cette décision qui semblait proportionnée et, en même temps, juste vis-à-vis des athlètes. En l'occurrence, ceux qui n'ont pas eu de relations avec les forces de sécurité intérieure ni avec l'armée, qui n'ont pas soutenu de manière explicite la guerre en Ukraine, qui ne pratiquent pas un sport d'équipe et qui acceptent de concourir avec le statut d'athlète individuel et neutre.
Sachant qu'à partir du moment où l'on accepte d'organiser les Jeux olympiques et paralympiques sur notre sol, on est lié par un contrat de ville hôte et un certain nombre d'engagements à tenir vis-à-vis du mouvement olympique. Nous sommes dans une logique d'accueil de la compétition selon les modalités du CIO. En revanche, nous avons rappelé que nous serions très vigilants concernant la mise en œuvre de ces critères. D'une certaine manière, il y a une forme d'obligation morale d'essayer d'utiliser ce contexte particulier, cet événement le plus regardé au monde. La France ne peut se résigner à ne pas saisir une telle opportunité. C'est le sens des propos du Président de la République lorsqu'il a appelé à une Trêve olympique et à une cessation de tous les conflits. »

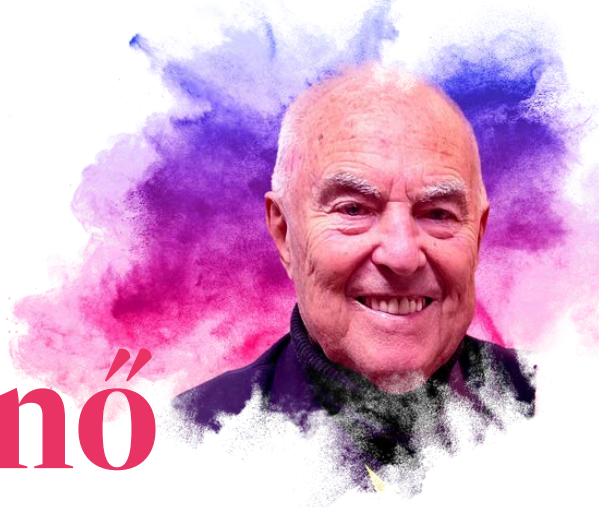

Jenő Kamuti

Président du Comité international du fair-play

« Je trouve regrettable que la guerre russo-ukrainienne, ainsi que le tout aussi tragique conflit israélo-palestinien, aient divisé le mouvement olympique, que certaines fédérations sportives internationales n'acceptent ou ne soutiennent pas la position de l'ONU et du Comité International Olympique.

Chaque année, avant les Jeux olympiques, l'ONU annonce la trêve olympique par un vote unifié. On voit que cet appel n'a pas de résultat concret. Les conflits continuent même pendant les Jeux olympiques. Cette situation actuelle conduit à des divisions sur certaines questions, plus précisément celle de la participation olympique des athlètes qui s'est posée après la guerre russo-ukrainienne. La situation actuelle est que certaines organisations sportives internationales n'acceptent ou ne soutiennent pas la position de l'ONU et du CIO, brisant ainsi l'unité du mouvement olympique.

En tant que président du Comité International du Fair Play (CIFP), je suis d'accord avec tous ceux qui veulent permettre aux athlètes russes et biélorusses de participer aux Jeux olympiques avec un statut neutre. En effet, nous ne pouvons pas juger de la participation d'un athlète uniquement au regard de l'aspect sportif. »

« La guerre russo-ukrainienne a divisé le mouvement olympique »

Michel Taube

Président d'Opinion Internationale.

« Il ne faut pas mélanger les sujets de la trêve olympique »

« L'idée de trêve olympique va bien, évidemment, avec le CIO et la Charte olympique. Elle renvoie à l'historique même de l'olympisme. Mais la trêve olympique va bien, aussi, avec l'idée que se fait la France de son rayonnement dans le monde et de son influence dans le monde. C'est-à-dire que la France fait partie de ces rares pays qui essaient, et on le lui reproche parfois, de discuter avec tout le monde, de ne fermer aucune porte et d'être un pays passerelle, un pays médiateur. Dans une période aussi violente, aussi conflictuelle, le fait que les Jeux olympiques se tiennent à Paris est peut-être une chance de faire avancer un petit peu cette idée utopique de la trêve olympique.

Il faut répéter, comme une forme d'incantation mais sans être dupe, l'idée de cette trêve olympique en sachant, toutefois, que cela va être très difficile de faire cesser la fureur des armes. Si l'on veut donner sa chance un tant soit peu à cette idée, il ne faut pas mélanger les sujets de la trêve olympique. C'est-à-dire distinguer la suspension des conflits et des armes pendant quelques heures, quelques jours, quelques semaines, des autres considérations politiques qui peuvent venir se greffer sur les enjeux de Paris 2024. La question de la participation des athlètes de tel ou tel pays à Paris 2024, ce n'est pas le même sujet que celui de la trêve olympique. Pour moi, ce n'est pas du même ordre. Si l'on veut vraiment donner ses chances à la trêve olympique, il faut se concentrer dessus et voir dans quelle mesure l'organisation des Jeux olympiques peut faciliter les choses dans tel ou tel conflit. Dans l'idéalisme du sport, il se peut que, parfois, l'olympisme et l'esprit olympique servent à donner le la, et envie à d'autres de s'y engouffrer.

Utiliser les Jeux olympiques comme un prétexte pour faire de la politique est dommageable, parce que la trêve olympique, c'est aussi l'idée de respecter l'espace des jeux sportifs, de laisser les sportifs concourir avec le moins de pression possible et le plus d'encouragements. Cette dimension-là est très importante. »

« Le Comité Français du Fair Play (CFFP) travaille, au quotidien, pour combattre les violences dans le sport et défendre les valeurs du sport que sont l'excellence, l'amitié et le respect, en somme, les valeurs olympiques, a rappelé son président, Jean-Pierre Mougin. J'aimerais que le Code du sportif figure au dos des licences qui sont délivrées, chaque année, à chaque sportif par les diverses fédérations ou, au moins, sur le document qui accompagne leur envoi. Certaines le font déjà, mais pas toutes. Or, je pense que ce devrait être une obligation de rappeler aux licenciés ces valeurs incontournables visant à préserver l'image du sport. »

Mot du Président Jean-Pierre Mougin

Président du Comité Français du Fair Play (CFFP)

Bravo tout d'abord à tous les acteurs du pays et en particulier aux forces de l'ordre, pour avoir relevé l'immense défi sécuritaire grâce à des mesures exceptionnelles, en particulier pour la cérémonie d'ouverture, avec au final une réussite totale sans aucun incident à déplorer pendant les JOP.

En écho à cette 3e table ronde du Forum du 28 mai sur la Trêve olympique, voici quelques commentaires et réactions entendues au cours des Jeux olympiques et paralympiques, pour lesquels Thomas Bach a affirmé que « Les Jeux ne sont pas une compétition entre pays, mais entre athlètes ».

A noter tout d'abord, le résultat des sportifs ukrainiens qui terminent au 22e rang des Jeux olympiques avec 12 médailles, dont 3 en or, 5 en argent et 4 en bronze, et au 7e rang des Jeux paralympiques, devant la France, avec 82 médailles dont 22 en or, 28 en argent et 32 en bronze !

Impressionnant, quand on connaît la situation de l'Ukraine depuis plus de 2 ans.

Et un commandant d'unité de drones ukrainiens ajoutait « Nos athlètes représentent notre pays, ils sont ma fierté ! Ils se battent pour la gloire de l'Ukraine sur la scène olympique, ils sont des guerriers, comme ici », et malgré la guerre une fan-zone a même été installée à Kiev où les soldats soutiennent avec fierté les athlètes présents à Paris.

Elizabeth Chevtchenko, judokate ukrainienne, a voyagé 2 jours en bus pour assister aux JO et voir sa compatriote Darya Bilodid, double championne du monde, chuter au golden score, elle qui a dû s'entraîner quand toutes les nuits il y avait des alertes au bombardement et qui est sortie hagarde de la salle du Champ-de-Mars, avant qu'on ne l'entende hurler au loin.

Les Biélorusses, quant à eux sous bannière neutre, ont remporté l'or en trampoline masculin avec Ivan Litvinovich et l'argent chez les femmes grâce à Viyaleta Bardzilouskaya.

La délégation israélienne, qui n'avait plus participé aux JO depuis 1976, était également présente avec 88 athlètes, sous très haute protection et dans un contexte très tendu, mais tout s'est finalement bien passé !

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ce succès extraordinaire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, qui resteront pour longtemps dans les annales et qui ont permis à la France de sortir grandie et fière d'avoir réussi ce pari, tant au niveau de l'organisation que des performances de nos athlètes, et qui ont permis de dire à certains chroniqueurs que les Français souhaitent que les hommes politiques s'inspirent du respect des règles, du respect des adversaires et adoptent l'esprit d'équipe qui a prévalu pendant cette parenthèse enchantée !

Jean-Pierre MOUGIN

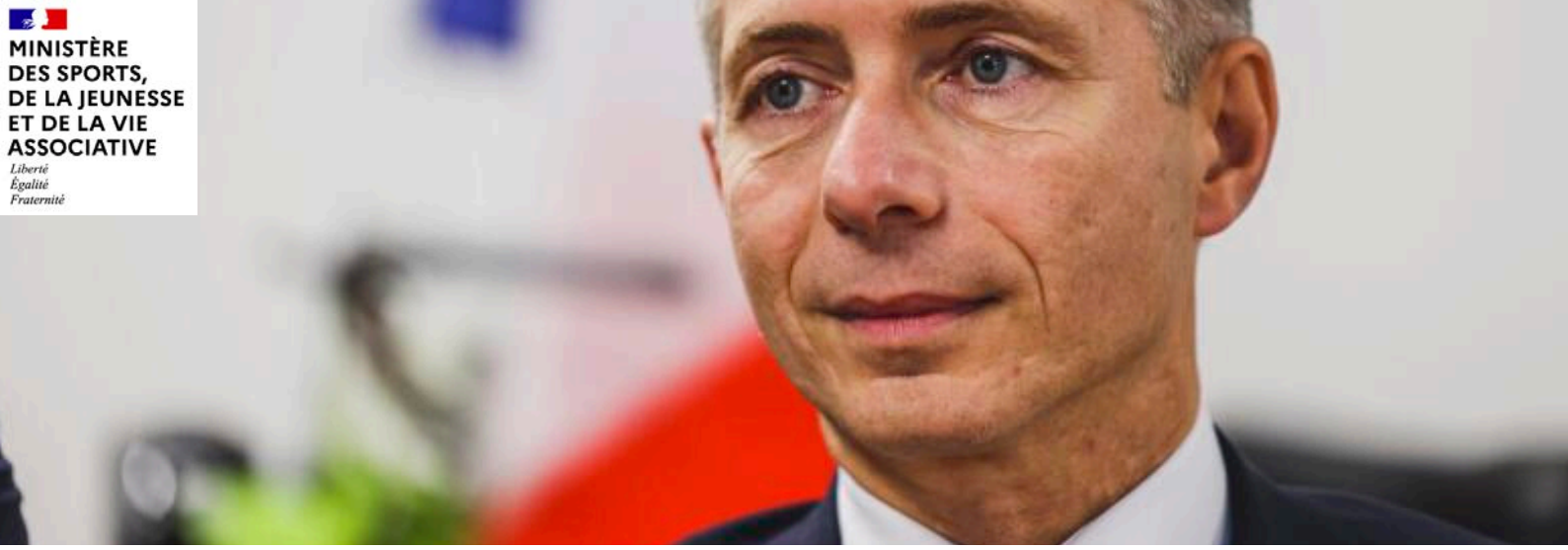

Gil Avérous, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

Le CFFP remercie Amélie Oudéa-Castera pour son engagement remarquable au service du sport et des sportifs, et en particulier sa détermination à combattre les violences dans le sport, et félicite notre nouveau ministre, dont les premiers mots lors de la passation de pouvoirs ont été extrêmement rassurants.

Au-delà des 3 piliers que sont l'éducation, l'emploi et l'engagement citoyen et au-delà de la lutte contre la sédentarité, du sport/santé, du dopage, de la valorisation du bénévolat, de la haute performance et des grands événements sportifs, il a particulièrement insisté sur l'éthique, le respect, la lutte contre la violence, la lutte contre les discriminations, la laïcité et la santé mentale des jeunes, élevée au rang de grande cause nationale en 2025 par le Premier Ministre.

Gageons que nous allons pouvoir rencontrer bientôt notre ministre et son équipe pour lui présenter tout ce que nous faisons aux côtés du mouvement sportif et de la jeunesse pour améliorer l'image du sport, qui en a malheureusement bien besoin, même si la parenthèse merveilleuse des Jeux olympiques et paralympiques nous a fait oublier quelque peu les problèmes du sport.

Son ancrage territorial fort sera un atout pour mobiliser également les collectivités et les clubs, pour faire de la France une véritable nation sportive, porteuse des valeurs que nous défendons.

Jean-Pierre MOUGIN

Composition du cabinet (Arrêté du 30 septembre 2024)

Mme Charlotte LOGEAIS, directrice du cabinet

M. Félix MEYSEN, chef de cabinet

Mme Chrystel HERNIO, cheffe de cabinet adjointe, en charge des relations avec les élus

Mme Maria BREIDY, conseillère en charge de la communication et de la presse »

Le CFFP au Club France

Nicole BELLOUBET en visite sur le stand du CFFP

Enfants jouant au jeu des devinettes

Atelier pédagogique sur l'arbitrage

Le CFFP remercie le CNOSF, qui lui a permis d'installer un stand au Club France pendant les Jeux olympiques.

C'était une opportunité extraordinaire pour promouvoir les valeurs du Sport et en particulier du fair-play auprès des nombreux visiteurs venus découvrir une multitude de sports dans les « Fan Zones » ouvertes aux fédérations.

Il s'agissait pour nous de faire connaître aux jeunes et aux moins jeunes les actions du Comité Français du Fair Play au travers d'ateliers ludiques (jeu du « Qui est- ce ? » et vidéos destinées à découvrir les décisions d'arbitres devant des actions violentes).

Parents et enfants ont pu ainsi découvrir, parfois en famille, des aspects souvent peu connus du sport et de l'arbitrage.

L'animation du stand avait été confiée à Gérard TUGAS, Jean-Jacques DEMAREZ, Karine DUPOUY et Clément MONTAGNE, créateur des animations.

Le président Jean-Pierre MOUGIN s'est pris également au jeu et a eu l'opportunité d'accueillir sur notre stand Nicole BELLOUBET, alors Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, qui a pu apprécier nos activités en direction des jeunes sportifs et qui nous a félicités pour le travail réalisé par le CFFP.

Une expérience très valorisante, qui nous a permis de conforter notre place au sein du CNOSF et du mouvement sportif.

Vidéo de l'événement

Interview Mélina ROBERT-MICHON

Cérémonie des 60 ans du CIFP

C'est notre secrétaire général, Gérard TUGAS, qui représentait le 1er août le président du Comité Français du Fair Play pour assister à la cérémonie du 60ème anniversaire de la création du Comité International du Fair Play, membre du CIO et dont le CFFP est membre.

Le CIFP a en effet été créé à Paris en 1964, sous l'impulsion de notre brillant escrimeur, Jean BOROTRA, membre de la fameuse équipe des « Quatre Mousquetaires », vainqueur à 6 reprises de la Coupe Davis et pour lequel, le Président du CIFP, Jeno KAMUTI, lui-même médaillé olympique en escrime, est très reconnaissant.

Quoi de plus symbolique que de profiter des JOP de Paris pour fêter cet anniversaire dans le très réputé restaurant du Pavillon Ledoyen où le CIO avait élu domicile pour la circonstance !

Ce fut également l'occasion de mettre à l'honneur la lauréate du Prix du Fair Play International, la japonaise Sakura YOSOZUMI, championne Olympique en skateboard à Tokyo en 2021 en présence du prince Albert de Monaco et de la princesse Nora de LICHTENSTEIN, doyenne du CIO !

Photo de groupe avec le Prince Albert de Monaco, la Princesse Nora de Lichtenstein, représentante du CIO et Sakura Yosozumi, lauréate du Prix du CIFP

Gérard Tugas avec Jeno Kamuti

PARLONS FAIR-PLAY,
la newsletter du Comité Français du Fair Play.

Directeur de la publication : Jean-Pierre MOUGIN
Comité éditorial : Jean-Pierre MOUGIN, Gérard TUGAS et Alexandre TERRINI
Rédacteur en chef : Alexandre TERRINI
Maquette : ART.tiff-Act

RETROUVEZ NOUS SUR :

ADHÉREZ AU CFFP
ET DEVENEZ AMBASSADEUR DU
FAIR-PLAY